

DOCUMENT D'INFORMATION **DU FCP HARVEST DIVERSIFIÉ**

HARVEST ASSET MANAGEMENT SA

Société Anonyme avec Conseil d'Administration - Capital social : 1 000 000 000 F CFA - Siège Social : | 4^{ème} Etage, Immeuble Grassfields – Bonanjo – 620, Rue du Gouverneur Carras| BP 661 Douala, Cameroun| Tel : +237 233 43 46 98 | NUI M121712669440M | RCCM DLA/2017/B/4618 | Agrément COSUMAF N°MFAC-SGP-01/2017

I. CARACTERISTIQUES GENERALES

Forme de l'OPCVM	Fonds Commun de Placement (FCP)
Dénomination	FCP HARVEST DIVERSIFIE
Forme juridique	FCP
État membre dans lequel l'OPCVM a été constitué	Cameroun
Date de création et durée d'existence prévue	Créé le 23 mai 2025 pour une durée de 99 ans

Dénomination Part	Code ISIN	Distribution des sommes distribuables	Devise de libellé	Montant minimum de souscription	Souscripteurs concernés
A	Capitalisation	FCFA	100 000 FCFA	Personnes Physiques, Morales

Indication du lieu où l'on peut se procurer le règlement du FCP

Les derniers documents annuels ainsi que la composition des actifs sont adressés dans un délai de huit (8) jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Raison sociale :	HARVEST ASSET MANAGEMENT
Adresse :	4 ^{ème} Etage, Immeuble Grassfields – Bonanjo – 620, Rue du Gouverneur Carras BP 661 Douala, Cameroun
N° Tél :	+237 233 43 46 98
E-mail :	info@hamgt.com ; customercare@hamgt.com

Ces documents sont également disponibles sur le site <https://hamgt.com>

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de votre conseiller habituel.

II. ACTEURS

Cette rubrique comporte la liste et les coordonnées de l'ensemble des acteurs concernés au titre de la gestion, de la conservation, du contrôle ou de la distribution.

SOCIÉTÉ DE GESTION	
Dénomination ou raison sociale :	HARVEST ASSET MANAGEMENT
Forme juridique :	Société Anonyme (SA) avec Conseil d'Administration
Siège social :	4 ^{ème} Etage, Immeuble Grassfields – Bonanjo – 620, Rue du Gouverneur Carras BP 661 Douala, Cameroun
Identité et fonctions des membres des organes d'administration de direction et de surveillance :	Marc KAMGAING, Administrateur Directeur Général
DÉPOSITAIRE ET CONSERVATEURS	

HARVEST ASSET MANAGEMENT SA

Société Anonyme avec Conseil d'Administration - Capital social : 1 000 000 000 F CFA - Siège Social : | 4^{ème} Etage, Immeuble Grassfields – Bonanjo – 620, Rue du Gouverneur Carras | BP 661 Douala, Cameroun | Tel : +237 233 43 46 98 | NUI M121712669440M | RCCM DLA/2017/B/4618 | Agrément COSUMAF N°MFAC-SGP-01/2017

Identité du dépositaire de l'OPCVM :	BANQUE ATLANTIQUE CAMEROUN
Description de ses missions :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conservation des actifs du FCP ; ▪ Contrôle de la régularité des décisions d'investissement de la société de gestion ; ▪ Intervention à certaines étapes de la vie du FCP ;
Conflits d'intérêts potentiels :	Le dépositaire peut souscrire dans le FCP ;
Des informations actualisées concernant l'identité du dépositaire et ses missions seront mises à disposition des investisseurs sur demande.	
COURTIER PRINCIPAL (PRIME BROKER)	
Dénomination ou raison sociale :	BEKO CAPITAL ADVISORY
Forme juridique :	Société Anonyme (SA)
Siège social :	5 ^{ème} Etage Immeuble GRASSFIELDS – Bonanjo – 620, Rue du Gouverneur Carras BP 3191 Douala, Cameroon
COMMISSAIRE AUX COMPTES (CAC)	
Dénomination ou raison sociale :	Forvis Mazars Cameroun
Siège social :	3 ^{ème} Etage Immeuble Ex-Amacam, Rue Boue de Lapeyriere, AKWA, BP 3791 Douala, Cameroun
Signataire :	Jules-Alain Njall Bikok, Managing Partner
COMMERCIALISATEURS	
Dénomination ou raison sociale :	HARVEST ASSET MANAGEMENT
Forme juridique :	Société Anonyme (SA) avec Conseil d'Administration
Siège social :	4 ^{ème} Etage, Immeuble Grassfields – Bonanjo – 620, Rue du Gouverneur Carras BP 661 Douala, Cameroun
DÉLÉGATAIRE	
RAS	
CONSEILLERS	
RAS	
CENTRALISATEUR	
Identité des établissements en charge de la réception des ordres de souscription et rachat :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ BANQUE ATLANTIQUE CAMEROUN ▪ HARVEST ASSET MANAGEMENT

III. MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION

Cette rubrique comporte l'ensemble des modalités de fonctionnement et de gestion de l'OPCVM.

Caractéristiques générales

1. Caractéristiques des parts ou actions

Code ISIN :
Nature du droit attaché à la catégorie de parts ou d'actions :	
Inscription à un registre, ou précision des modalités de tenue du passif :	
Droits de vote :	Aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion
Forme des parts ou actions :	Au porteur
Décimalisation éventuellement prévue (fractionnement) :	

HARVEST ASSET MANAGEMENT SA

Société Anonyme avec Conseil d'Administration - Capital social : 1 000 000 000 F CFA - Siège Social : | 4^{ème} Etage, Immeuble Grassfields – Bonanjo – 620, Rue du Gouverneur Carras| BP 661 Douala, Cameroun| Tel : +237 233 43 46 98 | NUI M121712669440M | RCCM DLA/2017/B/4618 | Agrément COSUMAF N°MFAC-SGP-01/2017

2. Admission aux négociations sur un marché réglementé des parts ou actions d'un OPCVM dont l'objectif de gestion est fondé sur un indice

Les parts du FCP HARVEST DIVERSIFIE ne seront pas admises aux négociations de la Bourse des Valeurs Mobilières d'Afrique Centrale (BVMAC). Les valeurs liquidatives dudit fonds seront communiquées d'une manière quotidienne à la BVMAC.

3. Date de clôture

L'exercice comptable débutera le 1^{er} janvier et s'achèvera le 31 décembre de l'année.

4. Régime fiscal

Selon le régime fiscal applicable en République du Cameroun, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM ne sont pas soumis à taxation. L'OPCVM n'est pas assujéti à l'Impôt sur les Sociétés et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

Dispositions particulières

Code ISIN :
Classification :	DIVERSIFIE
Présentation des rubriques :	
Objectif de gestion :	L'objectif du fonds est de rechercher une performance nette de frais supérieure à son indicateur de référence, sur un horizon de placement minimum recommandé de 5 ans.
Indicateur de référence :	L'indicateur de référence du Fonds est la somme de 30% de la variation annuelle de l'indice BVMAC_ASI et de 70% du taux de rendement moyen sur la maturité de 5 ans des émissions souveraines du Cameroun sur le marché des titres publics de la BEAC. Il s'est établi à 4,45% au 31/12/2024. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur de l'indice BVMAC_ASI : BVMAC ; Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site Internet de l'administrateur (https://bvmac.cm).
Stratégie d'investissement	Afin de réaliser l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement repose sur une gestion active qui consiste à construire un portefeuille investi essentiellement en instruments de taux obligataires, monétaires et en actions par le biais : <ul style="list-style-type: none"> ▪ D'une analyse des taux d'intérêts pratiqués et des fondamentaux des entreprises ; ▪ D'une sélection de valeurs sur des critères fondamentaux de prix, de performance d'entreprises et de perspectives de croissance ; ▪ D'une sélection des actions sous-évaluées ou dont le rendement de dividende est estimé attractif ; ▪ D'une diversification des maturités, des secteurs d'activités et des émetteurs.

HARVEST ASSET MANAGEMENT SA

Société Anonyme avec Conseil d'Administration - Capital social : 1 000 000 000 F CFA - Siège Social : | 4^{ème} Etage, Immeuble Grassfields – Bonanjo – 620, Rue du Gouverneur Carras| BP 661 Douala, Cameroun| Tel : +237 233 43 46 98 | NUI M121712669440M | RCCM DLA/2017/B/4618 | Agrément COSUMAF N°MFAC-SGP-01/2017

	<p>La gestion repose sur une analyse macroéconomique, visant à anticiper l'évolution des grandes tendances afin de savoir quelle classe d'actifs privilégier. Cette approche est complétée par une analyse microéconomique des émetteurs, (analyse de crédit pour les titres de créances et valorisation pour les actions) et par une analyse technique du marché, visant à surveiller les multiples sources de valeur ajoutée des marchés afin de les intégrer dans sa prise de décision.</p> <p>Les décisions de gestion portent notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les perspectives d'évolution à court, moyen et long terme des sociétés et de leur secteur ; ▪ La comparaison de la valeur fondamentale des actions à leur cours en bourse ; ▪ Le degré d'exposition au risque de taux ; ▪ L'allocation géographique au sein de la zone CEMAC ; ▪ Le degré d'exposition au risque de crédit résultant d'une allocation sectorielle et de la sélection des émetteurs. <p>La structure du portefeuille peut varier par rapport à celle de son indice de référence.</p> <p>L'OPCVM ne peut à aucun moment être investi à hauteur de plus de 60% de ses actifs, hors liquidités, en actions, en obligations et autres titres de créance, en instruments du marché monétaire ou en titres d'autres OPC ; Car il n'est ni un OPCVM « actions », ni un OPCVM « obligations », ni un OPCVM « Monétaires », ni un OPCVM « Contractuel ».</p> <p>Il investira en permanence ses actifs en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Emprunts obligataires ayant fait l'objet d'appel public à l'épargne ou placement privé au sein de la CEMAC ; ▪ Obligations assimilables du trésor et emprunts obligataires garantis par les Etats au sein de la CEMAC ; ▪ Valeurs mobilières représentant des titres de créances à court, moyen et long terme émis sur le marché monétaire de la CEMAC. ▪ Valeurs mobilières représentant des titres à court, moyen et ou long terme émis par les Etats de la CEMAC ; ▪ En titres d'autres OPCVM Obligataire/Monétaire/Actions agréés au sein de la CEMAC ; ▪ Actions et droits d'attribution ou de souscription, cotés ou admis aux négociations de la Bourse Régionale (BVMAC) ou, sous réserve d'approbation préalable de la COSUMAF, d'une autre bourse des valeurs ; ▪ Actions et droits d'attribution ou de souscription ayant fait l'objet de placement privé au sein de la CEMAC ; <p>Il pourra détenir, à titre accessoire, des liquidités dans la limite de 20% de ses actifs.</p> <p>Sous réserve de l'autorisation préalable de la COSUMAF, les actifs de l'OPCVM pourront comprendre, dans la limite de 15%</p>
--	--

HARVEST ASSET MANAGEMENT SA

Société Anonyme avec Conseil d'Administration - Capital social : 1 000 000 000 F CFA - Siège Social : | 4^{ème} Etage, Immeuble Grassfields – Bonanjo – 620, Rue du Gouverneur Carras| BP 661 Douala, Cameroun| Tel : +237 233 43 46 98 | NUI M121712669440M | RCCM DLA/2017/B/4618 | Agrément COSUMAF N°MFAC-SGP-01/2017

	<p>de son actif des titres émis sur un marché situé en dehors de la zone CEMAC.</p> <p>Sous réserve de l'autorisation préalable de la COSUMAF, les actifs de l'OPCVM pourront comprendre, dans la limite de 10% de son actif des titres non cotés.</p>
Contrats constituant des garanties financières :	Néant
Cas particulier des nourriciers :	Néant
Cas particulier des OPCVM à compartiment :	Néant
Profil de risque :	<p>Le Fonds est principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaissent les évolutions et aléas des marchés. Le profil de risque du Fonds est adapté à un horizon d'investissement minimum de 5 ans. Les investisseurs potentiels doivent être conscients que la valeur des actifs du Fonds est soumise aux fluctuations des marchés d'actions et, dans une moindre mesure, d'obligations, et qu'elle peut varier fortement.</p> <p>Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment de la HARVEST ASSET MANAGEMENT, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière.</p> <p>Risque de perte en capital : le Fonds ne bénéficie d'aucune garantie ou protection de capital.</p> <p>Risque de taux d'intérêt : Lorsque la sensibilité des obligations est positive, une hausse des taux d'intérêt a un impact sur les nouvelles obligations qui offrent des coupons supérieurs à ceux offerts par les anciennes. Par conséquent, la valeur de ces dernières connaît une baisse lorsqu'une décision de cession est prise. L'effet inverse se produit lorsque les taux d'intérêt baissent. Il est donc possible que la valeur de la poche obligataire du portefeuille baisse ou augmente en cas de cession avant échéance de ces titres obligataires ; d'où le risque de taux.</p> <p>Risque de crédit : Le Fonds est investi dans des titres obligataires. Le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés, la valeur des obligations privées peut baisser. La valeur liquidative du Fonds peut baisser.</p> <p>Risque de volatilité : La volatilité qualifie l'instabilité du cours d'un actif qui fluctue dans une certaine fourchette soit à la baisse soit à la hausse. La volatilité peut donc entraîner une baisse de la valeur liquidative. Le Fonds est exposé à ce risque, notamment par le biais de valeurs mobilières cotées.</p>

HARVEST ASSET MANAGEMENT SA

Société Anonyme avec Conseil d'Administration - Capital social : 1 000 000 000 F CFA - Siège Social : | 4^{ème} Etage, Immeuble Grassfields – Bonanjo – 620, Rue du Gouverneur Carras| BP 661 Douala, Cameroun| Tel : +237 233 43 46 98 | NUI M121712669440M | RCCM DLA/2017/B/4618 | Agrément COSUMAF N°MFAC-SGP-01/2017

	<p>Risque de liquidité : Les marchés sur lesquels le Fonds intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le Fonds peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.</p> <p>Risque lié à la gestion discrétionnaire : La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés financiers. La performance du Fonds dépendra des sociétés sélectionnées par la société de gestion. Il existe un risque que la société de gestion ne retienne pas les sociétés les plus performantes.</p>
Garantie ou protection	Néant
Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type	<p>Le Fonds est ouvert à tout investisseur, professionnel ou non, recherchant un produit à rendement et risque modérés avec un horizon d'investissement minimum de 5 ans.</p> <p>Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Fonds dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, il est recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce Fonds, en tenant compte plus spécifiquement de la durée de placement recommandée, de l'exposition aux risques précités, de son patrimoine personnel, de ses besoins et de ses objectifs propres.</p> <p>La durée minimum de placement recommandée est de 5 ans.</p>
Modalités de détermination et d'affectation des revenus	<p>Le résultat distribuable est égal au montant des intérêts, primes, dividendes, arrérages et tous les produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Fonds, majoré du produit des sommes momentanément non utilisées et diminué du montant des frais de gestion et autres charges.</p> <p>Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice, augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus de l'exercice clos.</p> <p>Le FCP HARVEST DIVERSIFIE est un OPCVM de capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables de l'exercice clos sont incorporées au compte de capital en début d'exercice suivant.</p>
Fréquence de distribution	Le FCP HARVEST DIVERSIFIE étant un OPCVM de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées. Les parts ne donnent pas droit à des distributions de dividende.
Caractéristiques des parts ou actions	Les parts sont libellées en FCFA. Elles peuvent être décimalisées en millième de part.

Modalités de souscription et de rachat

Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès de HARVEST ASSET MANAGEMENT de ses distributeurs, chaque jour ouvré, à l'exception des jours fériés au Cameroun. L'heure limite de centralisation des ordres de souscription ou de rachat est fixée à 10H30 (heure du Cameroun).

Pour le calcul des ordres de souscriptions et de rachats reçus, la valeur de référence sera la prochaine valeur liquidative calculé après la réception :

HARVEST ASSET MANAGEMENT SA

Société Anonyme avec Conseil d'Administration - Capital social : 1 000 000 000 F CFA - Siège Social : | 4^{ème} Etage, Immeuble Grassfields – Bonanjo – 620, Rue du Gouverneur Carras| BP 661 Douala, Cameroun| Tel : +237 233 43 46 98 | NUI M121712669440M | RCCM DLA/2017/B/4618 | Agrément COSUMAF N°MFAC-SGP-01/2017

- des fonds dans le cas d'une souscription ;
- de l'ordre de rachat dans le cas d'un rachat.

Le délai entre la date de centralisation de l'ordre de rachat et la date de règlement de cet ordre au porteur est de 2 jours ouvrés.

Les rachats peuvent être suspendus à titre provisoire par la Société de Gestion quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des porteurs de parts le requiert. La COSUMAF qui est informée, peut s'y opposer.

Les ordres seront exécutés conformément au tableau ci-dessous :

Centralisation des ordres de souscription	Centralisation des ordres de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Livraison des souscriptions	Règlement des rachats
J avant 10H30	J avant 10H30	Chaque jour J	Chaque jour J	Chaque jour J	J+2 jours ouvrés

OUTILS GESTION DE LA LIQUIDITÉ

Le dispositif de liquidité mis en place au sein de la Société de gestion qui gère le Fonds s'appréhende dans un contexte global intégrant à la fois l'actif et le passif des Fonds. Ce dispositif est intégré à la politique de gestion des risques de la Société de gestion, avec révision de cette politique au minimum une fois par an.

Le suivi du risque de liquidité à l'actif est réalisé avec des modèles et des hypothèses distincts selon les classes d'actifs. Le risque de liquidité est analysé en situation de scénario normal d'une part et en situation de stress test d'autre part.

Afin d'encadrer le risque de liquidité du portefeuille, la Société de gestion mesure également la proportion du portefeuille pouvant être cédée en un jour et en définit un seuil d'alerte.

Les franchissements de seuils d'alerte sont présentés lors du Comité Suivi de liquidité de la Société de gestion qui prend alors les mesures adéquates compte tenu du profil de liquidité du Fonds et de l'origine du franchissement de seuil.

Dans des circonstances exceptionnelles, notamment de demandes de rachats et particulièrement si la liquidité de marché venait à s'amenuiser, la Société de Gestion peut avoir recours à un mécanisme de plafonnement des rachats (gates), afin de gérer la liquidité du Fonds dans l'intérêt des porteurs de parts.

Ce mécanisme peut permettre d'étaler les rachats sur plusieurs valeurs liquidatives dès lors qu'ils excèdent un seuil correspondant à 5% de l'actif du fonds. La durée maximale d'application des plafonnements de rachats est fixée à 1 mois.

Si lors de la centralisation, les demandes de rachats (nets des souscriptions) représentent plus de 5% de l'actif net, l'étalement des mouvements de rachat peut être décidé par la société de gestion après avoir évalué la pertinence notamment au regard des conséquences sur la gestion de la liquidité afin de garantir l'équilibre de gestion du fonds et donc l'égalité de traitement des porteurs de parts.

FRAIS ET COMMISSIONS

Commission de souscription et de rachat :

HARVEST ASSET MANAGEMENT SA

Société Anonyme avec Conseil d'Administration - Capital social : 1 000 000 000 F CFA - Siège Social : | 4^{ème} Etage, Immeuble Grassfields - Bonanjo - 620, Rue du Gouverneur Carras| BP 661 Douala, Cameroun| Tel : +237 233 43 46 98 | NUI M121712669440M | RCCM DLA/2017/B/4618 | Agrément COSUMAF N°MFAC-SGP-01/2017

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème maximum (HT)
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative X Nombre de parts/actions	1,50%
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative X Nombre de parts/actions	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative X Nombre de parts/actions	1,50%
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative X Nombre de parts/actions	Néant

Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème maximum (HT)
Frais de gestion financière	Actif Net	1,00%
Frais de fonctionnement et autres services <ul style="list-style-type: none"> ▪ Commission dépositaire ▪ Frais commissaires aux comptes ▪ Commission sur actifs COSUMAF 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actifs en conservation ▪ Forfait ▪ Actifs sous gestion 	0,10% 3 000 000 FCFA 0,03%
frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)		
Commissions de mouvement Actions et droits assimilés Obligations et titres à revenus fixes OPC	Prélèvement sur chaque transaction	
Commission de surperformance	Actif Net	Néant

Procédure de choix des intermédiaires

Une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires prenant en compte des critères objectifs tels que la qualité de la recherche, du suivi commercial et de l'exécution a été mise en place au sein de la société de gestion.

Informations d'ordre commercial

Toute information concernant le FCP (notamment les derniers documents annuels et périodiques) peut être obtenue directement auprès de la société de gestion :

HARVEST ASSET MANAGEMENT

4^{ème} Etage, Immeuble Grassfields – Bonanjo – 620, Rue du Gouverneur Carras

BP 661 Douala, Cameroun

Service Clients - e-mail : customercare@hamgt.com

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés auprès de HARVEST ASSET MANAGEMENT.

Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) :

Les informations sur les modalités de prise en compte des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) sont disponibles dans les rapports annuels des OPCVM concernés.

HARVEST ASSET MANAGEMENT SA

Société Anonyme avec Conseil d'Administration - Capital social : 1 000 000 000 F CFA - Siège Social : | 4^{ème} Etage, Immeuble Grassfields – Bonanjo – 620, Rue du Gouverneur Carras| BP 661 Douala, Cameroun| Tel : +237 233 43 46 98 | NUI M121712669440M | RCCM DLA/2017/B/4618 | Agrément COSUMAF N°MFAC-SGP-01/2017

REGLES D'INVESTISSEMENT

Le Fonds respectera les ratios réglementaires et spécifiques applicables aux OPCVM prévus par les dispositions du règlement général COSUMAF.

Conformément aux dispositions de l'article 410 du règlement susvisé, un OPCVM :

Sous réserve d'approbation préalable de la COSUMAF, les actifs d'un OPCVM pourront comprendre d'autres catégories de valeurs, y compris des titres non cotés et des titres émis sur un marché situé en dehors de la zone CEMAC.

Ainsi le fonds pourra investir une partie de son actif à hauteur de 15% maximum en :

- Instruments financiers actions et obligations émis sur des marchés hors CEMAC ;
- Titres d'OPCVM émis sur des marchés hors CEMAC.
- le fonds pourra également investir dans la limite de 10% de son actif en titres non cotés.

Bien plus conformément aux dispositions de l'article 412, l'OPCVM peut employer jusqu'à 40 % de ses actifs dans des valeurs mobilières ou instruments du marché monétaire ou du marché des valeurs du trésor émis ou garantis par un ou plusieurs États membres de la CEMAC. Un OPCVM peut employer jusqu'à 60% de ses actifs dans des titres ou instruments émis par l'ensemble des États membres de la CEMAC.

Risque global

La méthode de calcul utilisée par le FCP est celle du calcul de l'engagement.

RÈGLES D'ÉVALUATION DE L'ACTIF

Règles d'Évaluation :

Méthodes de valorisation des postes du bilan

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus. Concernant les sorties, elles sont déterminées par la méthode du Coût Moyen Pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession frais exclus d'un actif constitue, selon le cas, une plus-value ou une moins-value réalisée. Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués aux prix du marché. Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les actions cotées, qui selon des critères objectifs justifiant l'abandon de réévaluation au prix du marché, sont évaluées au dernier cours boursier, auquel est appliquée une décote qui peut être déterminée par référence à des critères objectifs tels que :
 - o la valeur mathématique,
 - o le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres semblables,
 - o les comparables boursiers sur un échantillon de titres semblables,
 - o la valorisation suivant les méthodes d'actualisation des dividendes, des flux de trésorerie et/ou de l'excès des fonds propres.
- Les actions non cotées sont évaluées à la valeur mathématique et/ou au prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres semblables ;
- Les parts ou actions d'OPCVM / FIA sont évaluées au dernier prix de rachat ou à la dernière valeur liquidative connue ;
- Les titres qui font l'objet de contrats de cessions ou d'acquisitions temporaires sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine ;
- Les dépôts sont évalués aux montants placés.

HARVEST ASSET MANAGEMENT SA

Société Anonyme avec Conseil d'Administration - Capital social : 1 000 000 000 F CFA - Siège Social : | 4^{ème} Etage, Immeuble Grassfields – Bonanjo – 620, Rue du Gouverneur Carras| BP 661 Douala, Cameroun| Tel : +237 233 43 46 98 | NUI M121712669440M | RCCM DLA/2017/B/4618 | Agrément COSUMAF N°MFAC-SGP-01/2017

Pour les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été coté le jour de réévaluation ainsi que pour les autres éléments du bilan, la société de gestion corrige leur évaluation en fonction des variations que les événements en cours rendent probables. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion des contrôles.

Méthode de comptabilisation

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat et de la cession sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations, sur les placements monétaires et les dépôts sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Fonds est effectuée en FCFA.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération est conçue en accord avec les règles de la COSUMAF en matière de rémunération et de gouvernance. Elle est mise en place pour répondre au règlement générale COSUMAF à laquelle est soumise HARVEST ASSET MANAGEMENT depuis mai 2023.

La politique de rémunération promeut une gestion des risques saine et efficace. Elle n'encourage pas la prise de risque excessive. Elle est en accord avec les objectifs et les intérêts des gestionnaires, des OPC gérés et des investisseurs des OPCVM afin d'éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération encadre la rémunération variable éventuelle de l'ensemble du personnel, y compris celle des Gestionnaires de Portefeuille. Elle tient compte de la performance individuelle, de la situation économique et des résultats de HARVEST ASSET MANAGEMENT. L'évaluation de la performance individuelle intègre des critères quantitatifs et qualitatifs et s'appuie sur une vision long-terme et structurée au mieux des intérêts des clients et pour le bénéfice de toutes les parties prenantes.

La politique de rémunération s'applique à l'ensemble du personnel bien que ces dispositions visent principalement les collaborateurs qui ont une influence significative sur le profil de risque des OPC ou des mandats qu'ils gèrent.

HARVEST ASSET MANAGEMENT SA

Société Anonyme avec Conseil d'Administration - Capital social : 1 000 000 000 F CFA - Siège Social : | 4^{ème} Etage, Immeuble Grassfields – Bonanjo – 620, Rue du Gouverneur Carras| BP 661 Douala, Cameroun| Tel : +237 233 43 46 98 | NUI M121712669440M | RCCM DLA/2017/B/4618 | Agrément COSUMAF N°MFAC-SGP-01/2017